



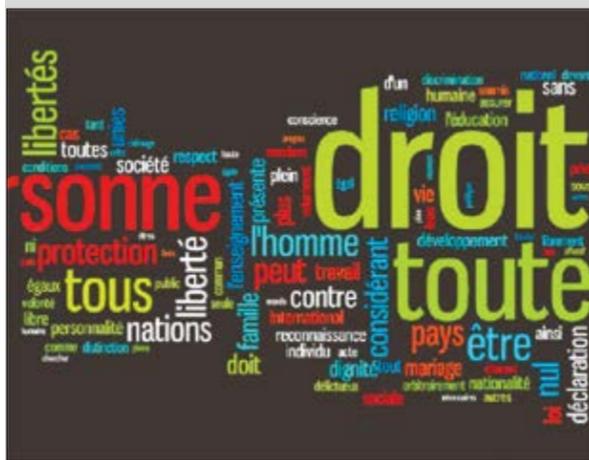
Scandale / Ecoute de chefs d'Etat africains

Mutisme incernable et inacceptable des dirigeants espionnés

La semaine dernière, le journal français « Le Monde » révélait à la face du monde que des chefs d'Etat et hautes personnalités politiques, diplomatiques...d'une vingtaine de pays africains ont été espionnés via un détournement de leurs conversations téléphoniques entre 2008 et 2011 par des services secrets britanniques...

P 3

DOSSIER



68e journée des droits de l'homme Défendre autrui aujourd'hui

Plusieurs pays du monde à l'instar du Togo ont commémoré le samedi 10 décembre 2016 la 68e journée internationale des droits de l'Homme. Le thème retenu par l'Organisation des Nations Unies cette année est « Défendez les droits de quelqu'un aujourd'hui »...

PP 6&7

DIPLOMATIE

Faure Gnassingbé en visite au Kenya



P4

DECENTRALISATION

Recommandation de l'atelier Les élections locales avant fin 2018



P3

EDITORIAL

Valses et frasques gambiens

Petit répit, la joie gambienne à la suite de la présidentielle du 1er décembre dernier a accouché d'un rapide retournement de situation, ce qui remonte l'adrénaline, non seulement des Gambiens, mais de toute la communauté internationale. Petite et courte satisfaction, car beaucoup de Gambiens, beaucoup de pays, beaucoup d'organisations internationales, etc. ont vite commencé par aimer, à l'avance, la sauce à laquelle l'autocrate Jammeh allait être mangé, sans être pour autant sûr de pouvoir aller au marché, d'en rassembler les ingrédients...

P 3

TOUS À LA BOA
des cadeaux pour tous !

Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK

tm SOMMAIRE



Nigeria
Effondrement d'une église à Uyo, bilan provisoire 50 morts

P 4



Microfinance
2 millions de clients au Togo

P 5



Danse l'Afrique
Danse
Danse de femmes, à cœur et à corps joie

P 9



FIFA
Banna Tchanilé suspendu à vie

P 10



Lutte contre la corruption
L'OTR renouvelle son engagement

P 11

Nation

Une coordination des élèves et étudiants pour faire face au gouvernement

La Ligue togolaise des droits des étudiants (LTDE) dénonce le mutisme du gouvernement face aux revendications des enseignants, qu'elle trouve « justes et légitimes ». Dans un communiqué rendu public dont copie est parvenue à notre Rédaction, la ligue soutient le mouvement des élèves qui réclament les cours dans les rues et annonce la création d'une Coordination des élèves et étudiants du Togo (CEET). Lecture !

Communiqué

La Ligue Togolaise des Droits des Étudiants (LTDE) suit avec intérêt les mouvements en cours dans les divers établissements primaires et secondaires du Togo.

En effet, suite à la grève générale de 72H lancée par les syndicats des enseignants, plusieurs milliers d'élèves se sont déversés dans les rues pour exiger le retour de leurs enseignants, pour dire non au bâchage des cours, à la liquidation et au bradage de leur avenir.

La Ligue déplore cette situation qui aurait visiblement pu être évité par le gouvernement. Notons que cette situation vient une fois encore remettre en cause les fondements et tout le système éducatif togolais, lequel ne favorise pas l'épanouissement des apprenants et participe à l'échec patent de ces derniers une fois à

l'université.

Aussi, convaincu du caractère légitime des méthodes et revendications des syndicats enseignants, la LTDE témoigne aux enseignants sa solidarité, salue la mobilisation et la volonté des élèves à défendre leur avenir et à œuvrer pour une école de qualité au Togo.

La LTDE invite en outre le gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la satisfaction des justes et légitimes revendications des enseignants afin d'éviter le bâchage et le bachotage des cours ainsi que des situations identiques aux tristes et douloureux événements connus en avril 2013 suite à la manifestation des élèves conduites en ce temps par les actuels responsables de la LTDE.

Toutefois, en raison du manque d'encadrement et d'organisation des élèves et de l'inexistence de réel structure nationale de défense des droits et intérêts des scolaires, la LTDE met en place avec les élèves une organisation scolaire et estudiantine dénommée : Coordination des Élèves et Étudiants du Togo en abrégé CEET.

Le Président National,

Foly SATCHIVI

Source:LomeChrono

Wawa

Campagne de dépistage volontaire

L'ONG Tétélestai-Togo, basée à Badou, a entrepris une campagne de dépistage mobile volontaire et anonyme pour les jeunes d'Akébou et de Wawa. Cette activité qui durera du 28 novembre 2016 au 1er janvier 2017 se situe dans le cadre de l'exécution du projet : « Mobilisation communautaire contre les IST/VIH-Sida en milieu adolescents et jeunes ». Elle a pour objectif de contribuer à réduire la propagation de l'épidémie du VIH au sein de la société par l'éducation, la sensibilisation, la distribution des préservatifs dans les hôtels, auberges, bars et postes de police de la localité. Une équipe médicale conduite par les responsables Tétélestai-Togo sillonne actuellement les collèges et lycées, les gares routières, les ateliers des deux préfectures pour l'exécution dudit projet.

Moyen-mono

Education sans violence

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Education sensible au genre et sans violence » de l'ONG Forum des Educatrices Africaines (FAWE), Un atelier d'harmonisation du guide de sensibilisation sur les articles 255, 258 et 376 du code de l'enfant relatifs à l'éducation sans violence a réuni les enseignants et des Associations de Parents d'Elèves (APE) le 05 décembre dernier. Il s'est agi de vulgariser à travers des échange-débats, le contenu de ces articles afin d'amener les acteurs à s'engager dans la dénonciation des cas de violences et abus dans les écoles et dans la communauté. Cette rencontre a permis aux participants d'être outillés sur la maîtrise des termes desdits articles et les voies de recours entre autres.

Golf

Don aux enfants pour les fêtes

La Communauté chinoise a fait don de vivres et de non vivres aux enfants issus des ménages démunis le mardi 06 décembre 2016 à Lomé. Ce geste vise de donner de la joie aux enfants démunis pendant les périodes de fêtes de fin d'année. Le don est évalué à environ 8 millions de F CFA. C'est la ministre de l'alphabétisation, de l'action sociale et de la promotion de la femme Tchabinandi Kolani Yentchabré qui l'a réceptionné. La ministre a au nom du chef de l'Etat remercié la Chine pour ce cadeau.

L'Ambassadeur de Chine au Togo Liu Yuxi de son côté a salué le geste de sa communauté avant de souhaiter bonne fête de Noël à tous les enfants.

Doufelgou

Rapprocher l'administration de l'utilisateur

Le ministère de la sécurité et de la protection civile en collaboration avec le ministère de la fonction publique a organisé du 05 au 10 décembre des opérations « Administration rapide de proximité » pour la délivrance des cartes nationales d'identité. Le gouvernement en initiant ces journées poursuit deux objectifs : d'abord rapprocher et simplifier ; c'est-à-dire rapprocher l'administration de l'utilisateur et faire en sorte que l'utilisateur rentre en possession de sa carte le plus rapidement possible. Ces opérations se situent dans le cadre de la célébration au plan national de la journée de la fonction publique. Elles ont reçu l'appui financier du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Bas-mono

Des jeunes entretenus sur les IST/VIH/Sida

Des jeunes de la localité ont suivi une de sensibilisation et d'offres de services en matière de lutte contre les IST/VIH/SIDA le 03 décembre dernier. Cette démarche qui s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA célébrée chaque 1er décembre vise de mobiliser des jeunes à lutter contre la propagation du VIH/SIDA, la discrimination et à la stigmatisation des personnes vivant avec cette maladie. La manifestation a permis de renseigner davantage les jeunes sur les comportements à risque de contamination et de leur donner des conseils nécessaires et utiles pour l'éviter. C'est une initiative de la coordination de la bibliothèque de lecture publique d'Agagnan et l'association "Nouvelle vision".

Kozah

Les personnes handicapées plaident pour leurs droits

Les manifestations marquantes la journée internationale des personnes handicapées ont connus leur apothéose le 08 décembre 2016 à Kara. Elles ont eu pour cadre l'école primaire publique centrale de la ville. Une école qui sert de centre pilote pour l'éducation inclusive dans la région. La ministre de l'action Sociale Madame Tchabinandi tout en appréciant le travail fait par les élèves handicapés, a souhaité que les résultats du projet soient probants afin d'inspirer la confiance du gouvernement et des partenaires en vue de l'étendre dans les autres régions du pays. A l'occasion de cette journée la Fédération togolaise des personnes handicapées plaident pour la révision de la loi 2004, pour l'adapter à la convention relative aux personnes handicapées ratifiée par le Togo.



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_ LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : +228 22 25 02 23 / 90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Mson de la Presse: Casier N° 53

Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3^e Mson avant
Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Comité de rédaction :
Carlos Amevor
Françoise Dasilva
Freda Sefiamor
Rachidou Zakari
Alexandre Wémima
Elom Hounkpati

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Chargée d'affaires:
Dédé Babanawo

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Distribution :
Togomatin marketing

Tirages : (2000 exemplaires)

Rassemblés par Elom H.

Neutralité positive

...C'est évidemment une utopie, la seule chose constante dans le monde étant le changement. Tout fluctue, bouge et se déplace, la stabilité n'étant qu'un rêve de politique.

Adama Barrow, qui a « miraculeusement » et historiquement réussi à battre cet adversaire particulier et unique en son genre, aurait aimé avoir un prédécesseur facile, docile, etc. Mais, face à un Yaya Jammeh, comment faire ? Justement, les propos les plus absurdes sont paradoxalement

venus de lui et repris en écho par des organisations internationales, etc. appelant à faire « cuire » et s'il le faut, à point, l'ancien dictateur que « la lumière divine » a fini par inspirer. Yaya Jammeh, en marquant son revirement a rappelé bien de ses propos, pour lui - un militaire bon teint - très salissants, insultants et révoltants.

Sans entrer dans le détail de savoir ce que la constitution gambienne prévoit en pareille situation, de ce qui pourrait advenir sur le plan intérieur et international avec cette

particularité gambienne..., on peut se demander aujourd'hui si Jammeh va finir par céder à toute cette vague de pressions qui déferlent sur lui. Mais la situation gambienne est bonne, puisqu'il n'y a pas meilleure école que celle-là aujourd'hui sur un continent qui peine à trouver des modèles de gouvernance et surtout des modèles fiables et stables. Pourquoi ne pas inviter toute la classe politique africaine - oppositions comme pouvoirs - à y méditer et tirer les meilleures leçons ? Avec comme finalité de déceler de potentiels « Yaya Jammeh », d'une

part, et d'autres, de potentiels Adama Barrow.

Bien sûr, Barrow a remporté la présidentielle, et ne devrait pas ignorer qu'à chaque pays correspond son fonctionnement politique propre. Mais en Gambie, on ne bouge pas. Vienne est connue pour ses valse, danses binaires où un pas en avant est suivi d'un pas en arrière. La Gambie est désormais connue pour ses valse et plus que jamais, pour les frasques de son président Jammeh.

Dieudonné Korolakina

Scandale / Ecoute de chefs d'Etat africains Mutisme incernable et inacceptable des dirigeants espionnés

La semaine dernière, le journal français « Le Monde » révélait à la face du monde que des chefs d'Etat et hautes personnalités politiques, diplomatiques... d'une vingtaine de pays africains ont été espionnés via un détournement de leurs conversations téléphoniques entre 2008 et 2011 par des services secrets britanniques. Ces derniers ont parfois transmis leurs renseignements aux américains. Parmi les Chefs d'Etats espionnés figure Faure Gnassingbé et ses collaborateurs.



Cet état de choses, qui étonne et détonne, conduit nombre d'observateurs à se demander encore et encore la question de la souveraineté réelle des Etats africains. Et ce d'autant que ce qui choque dans ces graves révélations, c'est moins le silence des Etats espions que le mutisme des Etats africains cités et dont les premiers responsables ont été mis sur écoute. C'est un mimisme incernable, inacceptable, coupable et grave de ces dirigeants qui depuis bientôt une semaine ne réagissent pas à ces révélations.

Il est vrai, que nombre d'observateurs notent qu'il n'y a rien d'inédit dans ces révélations. Et arguent en insistant surtout que, si des chefs d'Etat de pays européens, plus avancés en matière de contre-espionnage ont pu être placés sur écoute pendant des décennies, que dire alors des pays africains. Il y a 3 ans, en effet, le monde découvrait avec stupéfaction que le téléphone cellulaire des dirigeants de pays puissants comme Angela Merkel était placé sous écoute pendant plus de 10 ans. Oui, mais est-il que ces écoutes, dans tous les

cas, constituent une violation flagrante de la souveraineté des Etats et en l'occurrence des Etats africains dont les dirigeants ont été espionnés. Comment réagissent les gouvernements africains à ces révélations fracassantes qui violent la souveraineté ? Espérons que nos dirigeants réagissent et brisent la glace d'un acte « diplomatiquement grave » qui interroge et éprouve le rapport à la souveraineté des chefs d'Etat africains. Sinon, cet acte expliquerait à suffisance la lecture de certains afro pessimistes quant à la « soumission » de certains chefs d'Etat africains aux injonctions de pays occidentaux. Qui détient l'information détient le pouvoir, a-t-on l'habitude de dire. Sauf que cela devient autre chose, quand cela se découvre et dans des conditions aussi ubuesques et abracadabrantesques.

Par-delà, c'est une révélation grave qui questionne le silence même de ces Etats espions, qui au lieu de se fondre à tout le moins en excuses vis-à-vis des pays ainsi « offensés », s'emmurent eux aussi dans un mutisme religieux et furieux. Où est la justice internationale ? Où est le Droit international ?

Est-ce finalement étonnant que l'on avance, dans certains milieux, la « Loi du plus fort », la « Justice des vainqueurs ou des plus forts », « l'instrument de l'occident destiné à dépouiller les petits Etats de leur souveraineté », etc. pour justifier par exemple que les Etats africains, quittent par vague, par exemple, une juridiction comme la Cour Pénale Internationale ?

Il faut que les Etats africains réagissent à ces scandales d'écoutes qui ont tout pour briser même la fierté des peuples qui portent dans leurs cœurs les dirigeants que ces manèges ont visé et dans l'intérêt exclusif des espions.

TM

Recommandation de l'atelier sur la décentralisation Les élections locales avant fin 2018

L'atelier national inclusif sur la décentralisation les 06, 07 et 08 décembre derniers, a permis au gouvernement d'échanger avec des acteurs politiques, les membres du gouvernement, les partenaires techniques, les membres de la société civiles et autres, afin de recueillir leurs contributions pour que le processus de décentralisation puisse avancer. A l'issue des travaux, l'atelier recommandé la tenue des élections locales avant fin 2018, au plus tard.

Le gouvernement a élaboré il y a quelques mois, une feuille de route qui devrait aboutir aux élections locales. L'une des étapes selon le ministre Payadowa Boukpepsi chargé de la décentralisation et des collectivités locales, est le projet de création des communes. Ce projet qui doit d'abord recevoir le feu vert de l'Assemblée Nationale prévoit la création de 112 communes au Togo. La région des Savanes en comptera 14, la région de la Kara 21, la région Centrale 14, la région des Plateaux 32 et la région maritime 30.

En ce qui concerne les compétences des administrations communales, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) va ouvrir une filière qui sera chargée de former les cadres des communes du Togo. Par ailleurs, le ministre de l'administration territoriale a indiqué que l'Etat togolais a mis de côté, une enveloppe de 400 millions de FCFA sur un compte trésor, qui devraient servir à financer le processus de décentralisation.

A l'issue de l'atelier, il est à retenir que les différents participants aux travaux ont recommandé d'organiser les élections avant juillet 2018. Cette échéance a reçu l'accord des participants, même si pour certains ces élections peuvent aussi être organisées avant fin 2017.

« Le rapport de l'atelier que vous venez d'adopter, permettra au gouvernement de traduire dans les faits, les options proposées et de programmer dans les délais raisonnables les élections locales », a assuré le ministre de la décentralisation.

Rachidou Zakari

Diplomatie Faure Gnassingbé en visite au Kenya

Le président de la République togolaise Faure Essozimna Gnassingbé est en visite d'Etat de 3 jours à Nairobi au Kenya. Il a quitté le sol togolais hier dimanche 11 décembre. Il a été accueilli à son arrivée par Amina Mohamed, la ministre des Affaires étrangères.

L'ambition de Faure Gnassingbé est de renforcer la coopération avec le Kenya. Le Chef de l'Etat profitera de sa visite pour assister le 12 décembre aux cérémonies marquant le 53e anniversaire de la fête nationale du Kenya.

Selon la présidence togolaise, cette visite inaugure l'ère d'une coopération dynamique entre les deux Etats et le contact

diplomatique. Le président de la République togolaise aura une série d'entretiens avec son homologue Uhuru Kenyatta. Les deux hommes s'étaient vus en octobre dernier à Lomé au cours du sommet de l'Union africaine sur la sécurité maritime. En août dernier, il a séjourné au Kenya dans le cadre de la 6e conférence de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VI).

Plusieurs secteurs de la vie économique, sociale et politique offrent en effet des opportunités pour de fructueux partages d'expériences entre le Kenya et le Togo.

Présent au récent sommet sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, le Président Uhuru Kenyatta, avait



Arrivée du président Faure Gnassingbé au Kenya

déclaré que la charte de Lomé permettait au continent de « baliser de nouvelles initiatives et de nouvelles actions. »

TM



Sud Corée

Après Dilma Roussef, Park Geun-hye destituée

C'était inévitable. Le parlement coréen vient de prendre ses responsabilités, presque à l'unanimité. Et si la Cour constitutionnelle valide cette destitution, Park Geun-hye sera la deuxième présidente destituée en plein mandat, après l'épisode de Dilma Roussef au Brésil.



park-geun-hye, la présidente sud-coréenne

Depuis le vendredi 9 décembre, la présidente sud-coréenne est certainement en train de vivre ses derniers instants en tant que chef

de l'Etat. Depuis des semaines, des marches, des manifestations, des ras-le-bol contre cette femme qui avait incarné le côté conservateur de l'idéologie de son père.

Tout au long de sa vie, Park s'est construit une image de fermeté et d'intégrité, au service de la nation. Surnommée la « reine des glaces », ou encore la « Dame de fer » dans un pays largement dominé par les hommes, Park a toujours cultivé un style rigide, austère, apprécié par les plus anciens mais pas du goût de la jeunesse sud-coréenne qui lui a souvent reproché sa froideur et son incapacité à communiquer.

Il aurait fallu cette affaire dite du « Choigate » pour faire tomber, en l'espace

de quelques jours, cette icône sud-coréenne. Les révélations impliquant la présidente dans un scandale mêlant corruption, trafic d'influence et chamanisme et l'influence extraordinaire de sa vieille amie et confidente Choi Soon-Sil, surnommée « la Raspoutine », a fait voler en éclat son image. Impardonnable pour les coréens qui a force de remplir les rues pendant des semaines, ont fini par avoir raison de Park.

La motion de destitution est enfin votée ce vendredi 9 décembre. Au terme d'un vote à bulletin secret, elle a été adoptée par les 234 élus, dont les 171 de l'opposition, le Parti démocrate Minjoo, et certains députés du Saenuri, le parti de la présidente. Privée donc de ses prérogatives de Chef d'Etat, Park paie ainsi le prix d'une confiance aveugle en son amie Choi Soon-Sil. La gestion du pays revient au Premier ministre

Hwang Kyo-ahn en attendant que la Cour Constitutionnelle se prononce sur la conformité de la motion au texte fondamental. Si elle le fait, la dirigeante sera définitivement déchu de son poste et un scrutin présidentiel sera organisé dans les soixante jours.

« De la même façon tu juges, on te jugera », dit-on. Et ce dicton, la présidente Park Geun-hye l'a appris à ses dépens. On se rappelle en 2004, c'était la même Park qui, alors dans l'opposition, avait appuyé la première motion de destitution du président progressiste Roh Moo-hyung, accusé d'infractions à la législation sur les élections. Il faut croire qu'il commence à s'installer dans ce pays une certaine tradition de destitution des président, une voie maintenant utilisée même ailleurs comme au Brésil comme ce fut le cas avec la présidente Dilma Roussef.

Alexandre Wémima

Ghana / Victoire de Nana Akufo Addo

Les grands chantiers qui attendent le nouveau président

Elu avec plus de 53% des suffrages le vendredi dernier, le nouvel homme fort du Ghana s'apprête à prendre les rênes du pouvoir ghanéen le 7 janvier 2017. Hier dimanche 11 décembre 2016, l'équipe qui devra assurer la transition a été déjà mise sur pieds et c'est en homme avisé que Nana Akufo-Addo s'engage à être le président de tous les ghanéens.

Dans le domaine de la démocratie, le nouvel homme fort d'Accra n'aura pas beaucoup à faire. D'ailleurs lui-même a souligné la bonne santé démocratique du pays dans une interview qu'il a accordé samedi aux confrères de l'AFP.

Mais le plus grand travail reste celui du redressement de l'économie ghanéenne. Aussi, Nana Akufo-Addo souhaite axer son mandat sous la reprise économique et a affirmé qu'il dirigerait le pays aux côtés

de Mahamudu Bawumia, ancien gouverneur de la Banque National du Ghana. Car dit-il, la dette du pays a atteint un niveau insoutenable.

En effet, le pays a dû emprunter énormément d'argent aux bailleurs de fonds internationaux (près d'un milliard de dollars en 2015 au Fonds monétaire International). La monnaie nationale a perdu de sa valeur, ralentissant l'économie. Le nouveau président devra ainsi renverser la tendance en relevant le taux de croissance qui a atteint

son plus bas niveau depuis plus de vingt ans et mettre en place des politiques pour encourager les investissements, notamment en réduisant les impôts de toutes les entreprises, du BTP aux compagnies aériennes.

Enfin, Nana Akufo-Addo doit instaurer un climat d'apaisement sociopolitique mis à mal depuis un certain temps. D'ailleurs les récentes violences enregistrées dans le pays lors des campagnes électorales en font un élément fondamental de la stabilité du pays. Faire taire les querelles intestines, ou du moins, les résorber au maximum, entre Ashanti et Ewé, résoudre le problème du



Nana Akufo-Addo

vote supposé des Togolais et du fichier électoral, etc... tels sont les autres chantiers qui attendent le nouveau président Nana Akufo-Addo à partir du 7 janvier 2017.

Alexandre Wémima

Nigeria

Effondrement d'une église à Uyo, bilan provisoire 50 morts

Le toit de l'église évangélique Reigners Bible Ministry à Uyo, dans l'Etat d'Akwia Ibom (sud-est) s'est effondré le samedi dernier lors d'un rassemblement.

Le bilan officiel fait état d'au moins 50 personnes tuées et de nombreux blessés. Selon les services hospitaliers, le bilan pourrait s'alourdir. Emmanuel Udom, le gouverneur de l'Etat qui se trouvait dans l'église

est sorti indemne mais d'autres n'ont pas eu de chance.

Des équipes de secours se sont dépêchées sur les lieux pour tenter de trouver des survivants sous les décombres. Les équipes de secours font de leur mieux pour tenter de sauver les victimes bloquées sous les décombres. Le gouverneur Udom a décrété deux jours de deuil dans l'Etat. Il tiendra une cérémonie d'hommage aux victimes lundi après-midi.

Dans un communiqué rendu public, Ekerete

Udoh, le porte-parole du gouverneur d'Akwia Ibom a appelé les populations au calme et à prier pour les blessés. Le président nigérian Muhammadu Buhari a exprimé ses condoléances "au nom de sa famille et de la nation toute entière pour les nombreux morts et blessés dénombrés à la suite de cet accident tragique", a annoncé le porte-parole de la présidence Garba Shehu, dans un communiqué.

En septembre 2014, 116 personnes dont 84 Sud-Africains avaient trouvé la mort à Lagos dans l'effondrement d'une église appartenant au célèbre télévangéliste nigérian TB Joshua.

TM & AFP

Gambie / Volte-face de Yahya Jammeh La faute à Adama Barrow?

Il avait accepté les résultats au grand étonnement de la communauté internationale. Pour ceux qui y ont cru jusqu'au vendredi dernier, Jammeh commençait déjà à incarner la Gambie nouvelle, celle qui a surpris par des élections libres et transparentes, acceptées par tous. Mais l'euphorie ne serait que de courte durée. Difficile de contenir tant de haine et d'espoir d'une aube nouvelle sans Jammeh. Et la précipitation, souvent mauvaise conseillère, a fini par réveiller les vieux démons endormis depuis plus de 20 ans de pouvoir sans partage.

Avant même son investiture prévue pour janvier 2017, Adama Barrow, le président élu de la Gambie aura péché par immaturité dans ses discours. Car même si l'on est arrivé à renverser une situation inattendue, il est parfois sage de savoir raison garder pour éviter des dérapages.

Adama est allé trop vite en besogne. Peut-être croyait-il le pouvoir déjà acquis. Mais c'est justement là le problème avec ces arrivistes en politique qui espèrent gérer le monde de la politique comme le monde des affaires ou de l'immobilier. Les africains ne vivent pas la démocratie comme ceux qui l'ont inventé. Au

delà de tout, nous gardons encore en ce 21ème siècle les séquelles de nos traditions. Et reconnaître sa défaite quand on a organisé les élections, et quand on a dirigé un pays sans partage pendant 22 ans, et bien cet acte n'est pas une sinécure.

Bien souvent, dans une compétition à arme inégale comme ce fut le cas en Gambie, le petit poucet use souvent de stratégies, d'intelligence. Car devant la force militaire de Jammeh, qui maîtrise encore les arcanes du pouvoir gambien, Adama Barrow se devait d'être diplomate, souple et même au risque de surprendre, hypocrite. Jammeh avait besoin de garanties. Il avait besoin d'arguments pour

se maintenir au pouvoir malgré le verdict des urnes. Et Barrow les lui aurait servis sur un plateau d'or. Le bras de fer est engagé. Jammeh résistera jusqu'au bout malgré les condamnations de la communauté internationale. Et même s'il a décidé, aux dernières nouvelles, de suivre la voie légale pour contester les résultats de la présidentielle, Jammeh ne lâchera pas prise. Mais ce qui fait mal, ce sont ces jeunes gambiens qui vont devoir payer de leur vie l'irresponsabilité politique de deux hommes, l'un imbu de son pouvoir, l'autre qui n'a pas encore mis une différence entre le monde des affaires et celui de la politique.

A. W.

Microfinance

2 millions de clients au Togo

La microfinance est sans doute l'un des secteurs d'activités le plus porteurs du Togo, ces dernières années. Même si l'organisation et la réglementation de cette profession restent un défi à relever, il n'en demeure pas moins qu'il est un partenaire non négligeable pour la lutte contre la pauvreté.



Prestation dans une agence de microfinance

De plus en plus de togolais ont recours aux services des microfinances comme alternative aux banques. En 2016, on compte jusqu'à deux millions de clients détenteurs d'un compte, à faire la tontine ou à avoir fait un prêt dans une agence de microfinance. C'est en gros ce qui ressort de la réunion des responsables du système financier décentralisé (SFD) et les autorités de tutelle, tenue le 08 décembre dernier à Lomé.

Au-delà des deux (02) millions de clients, le dynamisme du secteur a un impact favorable sur les dépôts bancaires qui ont augmenté de 8% pour s'établir à 155 milliards de FCFA, soit 12%. L'encours du crédit durant ces 9 derniers mois est de 133 milliards, ce qui correspond à 13% des concours bancaires

Kossi Ténou, le directeur national de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) était présent à cette réunion. Il a apprécié les résultats des activités des prestataires de services financiers, mais les a aussi invités à revoir leur politique d'octroi de crédit.

Organiser le secteur

Selon l'Association des systèmes financiers décentralisés, le Togo compte 87 institutions de microfinance et 7 réseaux constitués de 103 structures de

base. Les 87 entreprises sont celles que reconnaissent l'Etat et l'association des professionnels de ce secteur. Sur le terrain, l'on retrouve plusieurs autres microfinances peu professionnelles et qui disparaissent souvent avec l'argent de leurs clients. Plusieurs revendeuses du quartier de Logopé situé dans la préfecture d'Agoè, ont récemment été victimes d'une de ces structures. Plusieurs millions ont été volés à de pauvres femmes. « Quand ils sont venus, ils nous ont dit qu'ils vont nous aider avec des prêts pour agrandir nos commerces. Nous avons ouvert des comptes et nous cotisons chaque jour pour pouvoir faire un prêt. Au bout de quelques mois, nous sommes venues les chercher, mais ils sont partis. Moi j'avais 50 000 FCFA sur mon compte. D'autres avaient plus », nous raconte Mme Sebabi Awoura, revendeuse à Agoè.

L'autre problème de ce secteur est la difficulté de recouvrement des prêts. En effet, plusieurs institutions de microfinance ont souvent connu ces cas de clients qui disparaissent ou qui ont des difficultés de remboursement après avoir effectué un prêt. Selon la BCEAO, cette situation est assez préoccupante. A cet effet, Monsieur Ténou recommande aux SFD de revoir leur politique d'octroi de crédits.

TM

Finances

Un dernier emprunt pour clôturer l'année

Malgré un contexte économique marqué par des dettes intérieures et extérieures importantes, le Togo va émettre cette semaine, des obligations du Trésor sur le marché financier commun des pays de l'union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). C'est la cinquième opération du genre et sûrement la dernière que le pays va émettre pour cette année.

Afin d'investir dans des projets de développement, le gouvernement togolais va solliciter le 15 décembre prochain, les investisseurs du marché financier de la zone UEMOA. Cette opération constitue selon l'Etat, « la deuxième tranche d'une Obligation Assimilable du Trésor (OAT) émis le 4 février 2016 ».

L'organisation matérielle de cet emprunt est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest sous la dénomination, « Etat du Togo 6,25% 2016-2021 2etranche ». C'est une émission d'obligations par voie d'adjudication d'une valeur nominale de 10000 FCFA à prix multiples. Trois (03) millions de titres dématérialisés

au terme des six premiers mois de 2016, en progression de 16,2% et les dépenses totales se situent à 349,1 milliards de FCFA, en hausse de 17,6% par rapport à la même période de 2015. Cependant l'encours de la dette publique a progressé de 2,8%, passant de 1.475,4 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 1.517,2 milliards de FCFA à fin juin 2016. La dette extérieure représente 44,0% de la dette publique totale.

La récente mission du FMI, comme beaucoup d'autres organisations se sont inquiétées de la progression de la dette publique du Togo. « La dette publique incluant l'encours de la dette des entreprises publiques s'est accrue, passant de 48,6% du PIB en 2011 à 75,4% du PIB en 2015.



Mashoud Yérima Amadou DG du trésor publique du Togo

seront émis. La durée de l'emprunt est de 5 ans.

Une dette inquiétante

Les activités économiques du Togo restent globalement bien orientées. La croissance du PIB réel en 2016 est attendue à 5,4%. Au niveau de la demande globale, la croissance serait essentiellement portée par les investissements public et privé. Au terme des six premiers mois de l'année 2016, le taux d'inflation mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation est de 1,9%. Les recettes totales de l'Etat sont de 301,3 milliards de FCFA

Un taux bien supérieur au plafond de 70% fixé par la commission de l'UEMOA. La réduction de la dette publique à un niveau soutenable est un objectif réalisable à moyen terme, si l'engagement renouvelé des autorités en faveur de la viabilité de la dette perdure», commentait la mission du FMI au Togo, il y a quelques semaines seulement.

Une obligation est une valeur mobilière qui constitue une créance sur son émetteur. C'est une dette financière à moyen, long terme, parfois même à perpétuité

Rachidou Zakari

Forum de l'AGOA

Lomé attend 1000 délégués

Lomé se prépare à accueillir le Forum annuel de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) l'année prochaine. C'est dans ce sens qu'une délégation du Département d'Etat américain a effectué une visite au Togo la semaine dernière.

Au 15ème forum de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) tenu du 22 au 27 septembre derniers à Washington aux Etats-Unis, il a été décidé à l'unanimité des ministres chargés du commerce des pays africains et américains éligibles au programme AGOA que le Togo accueille le 16ème forum en 2017.

Quelques jours après, un communiqué du conseil des

ministres du conseil des ministres tenu sous la présidence du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé confirmait la tenue dans la capitale togolaise de l'évènement.

« Prendront part à ce forum de Lomé, plus de 1.000 participants venus de 38 pays. Une délégation américaine est attendue dans les prochains jours dans notre pays afin de finaliser un chronogramme de l'organisation de cette réunion



pour laquelle notre pays a déjà entamé les préparatifs », avait annoncé le gouvernement.

Au terme de cette première mission, la délégation américaine a salué l'engagement des autorités togolaises à faire du Forum un véritable succès. La rencontre devrait se tenir au deuxième

semestre 2017.

L'AGOA a été institué par une loi adoptée en mai 2000 par le congrès américain. Le but de cette loi est de soutenir l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain s'ils suivent les principes de l'économie libérale.

TM

énumèrent les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux de base dont tous les êtres humains devraient jouir dans tous les pays. Les dispositions de la Déclaration universelle sont considérées comme ayant valeur de règles du droit coutumier international du fait qu'elles sont aussi largement acceptées et qu'elles servent d'étalon pour mesurer la conduite des États.

Les Pactes internationaux

Après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Commission des droits de l'homme, principal organisme intergouvernemental relatif aux droits de l'homme au sein des Nations Unies, s'est employée à convertir ces principes en traités internationaux protégeant des droits précis. Etant donné le caractère inédit de cette tâche, l'Assemblée générale a décidé de rédiger deux Pactes correspondant aux deux types de droits énoncés dans la Déclaration universelle : droits civils et politiques et droits économiques, sociaux et culturels.

Les États Membres ont débattu des diverses dispositions pendant deux décennies, cherchant à entériner explicitement certains aspects de l'universalité des droits de l'homme qui n'étaient mentionnés qu'à titre implicite dans la Déclaration universelle, comme par exemple le droit des peuples à l'autodétermination, ainsi que la mention de certains groupes vulnérables, comme les peuples autochtones et les minorités.

Un consensus a été atteint en 1966 et l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la même année le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Les préambules et les articles 1, 2, 3 et 5 de ces deux Pactes sont quasiment identiques. Les deux préambules proclament que les droits de l'homme proviennent de la dignité inhérente aux êtres humains.

L'article premier de chaque Pacte affirme que tous les peuples ont droit à l'autodétermination et que, en vertu de ce droit, ils sont libres de choisir leur statut politique et d'œuvrer à leur développement économique, social et culturel.

Dans les deux documents, l'Article 2 réaffirme le principe de non-discrimination, qui fait écho à la Déclaration universelle, et l'Article 3 stipule que les États doivent garantir l'égalité du droit des hommes et des femmes à bénéficier de tous les droits fondamentaux.

L'Article 5 des deux Pactes reprend la disposition finale de la Déclaration universelle, en formulant des garanties visant à empêcher toute destruction ou restriction illégitime des libertés et droits fondamentaux.

Certaines dispositions du Pacte relatif aux droits civils et politiques sont développées plus en détails dans deux Protocoles facultatifs, dont l'un permet aux particuliers de porter plainte et l'autre plaide en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Lorsque ces deux Pactes internationaux sont entrés en vigueur en 1976, un grand nombre de dispositions de la Déclaration universelle ont acquis force obligatoire pour les États qui les ont ratifiés.

Avec la Déclaration universelle et les Protocoles facultatifs, ces deux Pactes internationaux constituent la Charte des droits de l'homme.

Les Nations Unies aujourd'hui, Un.org/fr

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où

elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Les Nations Unies aujourd'hui, Un.org/fr

Déclaration des droits de l'homme Quelques articles

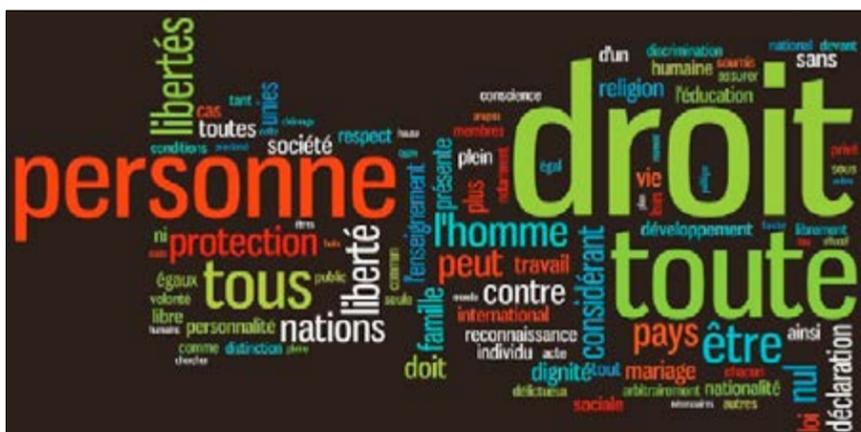


Illustration pour la déclaration des droits de l'homme

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne

est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Francophonie Appel aux pays membres



Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF

A l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, a appelé les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à déployer tous leurs efforts pour prévenir et lutter contre la torture et autres mauvais traitements.

Michaëlle Jean a réitéré son message de soutien aux victimes de la torture et à leurs proches à l'occasion de cet anniversaire et appelle les États ainsi que la société civile à se mobiliser pour prévenir la torture et lutter contre ces pratiques dans l'ensemble de l'espace francophone et au-delà, dans le monde entier.

Selon un communiqué de presse publié par l'OIF, l'année 2016 coïncide également avec le 10e anniversaire de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2006, du Protocole facultatif

à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ce protocole prévoit la mise en place d'un mécanisme national indépendant de prévention de la torture (MNP). Dans l'espace francophone, 55 États membres et observateurs ont, à ce jour, signé et ratifié le Protocole.

Pour Michaëlle Jean « Aucune circonstance ne peut justifier la torture ». Le recours aux actes de torture et autres mauvais traitements s'est accru notamment dans un contexte de lutte contre le terrorisme, ce qui est inacceptable ». Elle a rappelé que le respect de la dignité de l'être humain doit primer quels que soient les défis sécuritaires auxquels les pays sont confrontés. Rappelons que l'OIF compte 58 États et gouvernements membres, et 26 pays observateurs.

TM & Francophonie.org



Service & détente

Blague: Le docteur et les trois fous

Un docteur veut guérir trois fous. Il demande au premier : combien font 3+3 ? Celui-ci répond 10500. Le docteur lui dit tu es vraiment fou. Au 2ème, 3+3 font combien ? Il répond mercredi et vendredi. Le docteur lui dit tu n'es pas loin de la mort. Le 3ème répond 6. Très bien dit le docteur comment as-tu fait ?



Le fou répond: J'ai divisé 10500 par mercredi et j'ai ajouté vendredi. Le docteur s'est évanoui...

Un lion qui prie avant de manger

Un homme croise un lion en brousse. Effrayé, il ferme les yeux et se met à prier. Il est surpris quand il ouvre les yeux. Miracle ! Le lion a aussi les yeux fermés et priait. Etonné, il demande au lion : "tu es chrétien aussi ?" Le lion répond : "donc toi tu ne pries pas avant de manger ?"

Un lion "bandit"

Un singe triste voulait mettre fin à ses jours. Il voit un lion qui dort et met son doigt dans l'anus du lion. Le lion se réveille en sursaut avec colère et hurle " qui a fait ça? tu veux mourir? " Le singe répond c'est moi. Le lion en hurlant " quelqu'un ta vu? " Le singe " non ". Le lion en chuchotant à l'oreille du singe " pardon faut faire encore c'est trop doux je suis un lion Pédé "

Jeux de fruits (La réponse est juste en bas de l'équation)

| | | | | | | |
|--|---|--|---|--|---|----|
| | + | | + | | = | 30 |
| | + | | + | | = | 16 |
| | - | | | | = | 1 |
| | + | | + | | = | ? |

► Réponse: 13 ⇒ ≠

Photo du jour



Proposez une légende à cette photo

Pharmacies de garde du 05 au 12 /12/ 2016

| | |
|-----------------------------|----------|
| CENTRE (ASSIVITO) | 22218330 |
| 3E ARRONDISSEMENT (FIATA) | 22215227 |
| DEO GRATIAS (ABLOGAME) | 22218331 |
| AMESSIAME-BE (BE) | 22214974 |
| KODJOVIAKOPE (KODJOVIAKOPE) | 22218990 |
| PATIENCE (TOKOIN-GBADAGO) | 22216094 |
| ST KISITO (ADEWUI) | 22219963 |
| JUSTINE (TOKOIN-HABITAT) | 22210001 |
| PROSPERITE (AUBA) | 23388425 |
| PEUPLE (NUKAFU) | 22268425 |
| GBEZE (WUITI) | 22268422 |
| THERYA (MANGOTIGOME) | 22615652 |
| KOUESSAN (KEGUE) | 23200457 |
| MAWULE (BE-GAKPOTO) | 22271121 |
| SARAH (ADAKPAME) | 22270925 |
| ADIDOGOME (ADIDOGOME) | 22505485 |
| SILOE (APEDOKOE) | 22338287 |
| MAGNIFICAT (SAGBADO YOKOE) | 91437422 |
| JAHNAP (DJIDJOLE) | 22512286 |
| NATION (TOTSI) | 22259965 |
| CONFIANCE (GTA) | 22424381 |
| LUMIERE (AGBALEPEDOGAN) | 22251526 |
| LAUS DEO (ADIDOADIN) | 22251505 |
| APOLLON (AVEDJI) | 22310107 |
| ADONAI (AGOE-PLANTATION) | 22500405 |
| CHARITE (AGOE-NYIVE) | 22251260 |
| SHALOM (AGOE-CACAVELI) | 22518760 |
| EMMAUS (AGOE-ASSIYEYE) | 22503055 |

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niçger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

- DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
- EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
- FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
- TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
- SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

- MOOV: Tél. 22 20 13 20
- TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
- TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

- DR THIERRY CASTANET ; Tél: 90 97 15 15
- DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
- CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
- CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
- CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
- CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
- HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
- CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

- HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
- HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél: 22 61 30 63
- LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

- Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Tél : 22 26 34 71 / 90 17 03 30
- BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
- GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
- GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
- GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

Larry Event Day (LED)
Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

- MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)
- RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
- LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

- MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
- MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
- PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

- COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
- COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier : Foréver; Tél: 90 17 03 30
- COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
- CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél: 90 15 39 87
- SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél: 22 40 04 99

Festival «émergence » 2016

Des œuvres cinéastes Africaines en compétition

La troisième (3ème) édition du festival de film « Emergence » ouvre ses portes du 13 au 16 décembre 2016 à Lomé dans la capitale togolaise. Les activités se dérouleront à Goethe Institut et au grand Rex.



Joel Tchédre directeur du festival Emergence

Avant pour thème « Le Cinéma et la Télévision à l'ère de l'Internet », le Festival de Films Africains Emergents a pour objectif de redonner aux jeunes cinéastes africains leurs places et mérites. C'est également un

moment de médiatisation sur leurs œuvres qui recouvrent une qualité incontestable. Au cours de cette édition, une réflexion sera menée sur l'influence de l'Internet dans l'exercice des métiers de l'audiovisuel et du cinéma.

Au programme, plusieurs courts métrages de fictions et de documentaires réalisés par des jeunes cinéastes africains débutants ou professionnels sélectionnés pour la compétition. Des projections de films, ateliers et conférences meubleront aussi ce rendez-vous des jeunes réalisateurs africains.

« Aujourd'hui, les festivals de films sont des occasions énormes pour la révélation des cinéastes de talents. Ces jeunes dans la plupart des cas en manque de confiance

et de reconnaissance abandonnent le métier de cinéma », a constaté Mr Joël Tchédre, le directeur du festival.

Parmi les films togolais en compétition se trouve « Au nom de l'Allemagne et de l'Amour » réalisé en décembre 2015 par Zeus K. Aziadouvo. Un documentaire qui présente une station créée par les allemands à Agomé Yonhon loin de la ville de Kpalimé.

Le jury est composé de : Kuami Apeleté, réalisateur à la télévision togolaise ; Jean Luc Miheay, auteur, réalisateur et producteur de films fictions et documentaires et enfin Madie Foltek, une scénariste professionnelle togolaise.

Christelle Agnindom (stagiaire)

Danse l'Afrique Danse

Danse de femmes, à cœur et à corps joie

Quand, en cette fin du mois de novembre, l'harmattan, poudrait par sa force, les visages et exerçait plusieurs effets sur le corps de l'habitant de Ouagadougou, la capitale burkinabè, plusieurs dizaine de chorégraphes et de danseurs - plus de 160 - venus d'Afrique, d'Europe des Etats-Unis, etc. s'activaient à disséminer à travers la ville, des idées engageantes et engagées du corps, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs, d'hier, d'aujourd'hui voire de demain. C'était du 26 novembre au 3 décembre 2016, dans le cadre de la 10ème triennale « Danse l'Afrique Danse ».

Ce festival est l'unique manifestation d'envergure vouée à la danse sur le continent africain, il venait ainsi de prendre un nouveau corps en tant que triennal dans la capitale burkinabè. Celle-là même qui vit sous un nouveau régime politique depuis l'année dernière, après avoir été le berceau d'une révolution historique qui a fait quitter ses fonctions et le pays, l'ancien président Blaise Compaoré après son règne plus de 25 ans durant. Mais dans le contexte du règne de ce dur à cuir, la culture et les arts ont toujours trouvé un terrain fertile au Burkina-Faso au point où ce pays est considéré comme la capitale culturelle africaine, tant il abrite d'importants rendez-vous internationaux. Le Fespaco, le Siao, Jazz à Ouaga, Dialogues de Corps...et l'on en passe. Cependant, depuis le départ de Blaise Compaoré avec l'atmosphère trouble, évidente survenue, et malheureusement combinée aux attaques djihadistes en début d'année sur un hôtel, une Terrasse et un maquis très fréquentés de la ville, la vie culturelle du pays en pâtit d'une certaine manière avec des pics de fréquentation qui ont quelque peu baissé. Beaucoup de témoins à Ouaga, l'on souligné et le regrettent.

Et le choix de l'Institut français de faire tenir malgré tout « Danse l'Afrique Danse », dans cette ville - certes, artistiquement dense - est en soi une gageure, un courage, sans doute une catharsis libératrice des esprits et une réussite in fine.

La catharsis...à cœur et à corps joie Assurément libérés, des peurs qui



La Gabonaise XXL sur scène

alourdissaient encore récemment leurs esprits, bon nombre de burkinabès ont fait à cœur et à corps joie, le déplacement des salles qui ont accueilli les spectacles. C'est une catharsis qui a bien fonctionné. Les multiples filtres sécuritaires à l'entrée et aux abords de l'Institut français Georges Méliès et dans d'autres endroits de la ville, n'ont guère entaché l'envie d'aller apprécier les pièces proposées par la triennale.

Danse de femme...

La femme africaine n'a toujours pas perdu sa place de choix sur la scène chorégraphique continentale. On connaissait bien Germaine Acogny, de l'Ecole des Sables au Sénégal ; Elise M'Balla du festival Aboki Ngoma au Cameroun ; Kethly Noel de Danse Bamako Danse au Mali ; Irène Tassebedo de l'Ecole EDIT à Ouagadougou ; Syhem Belkhodja des Rencontres Chorégraphiques de Carthage, etc. Mais, cette année le festival a encore révélé de pièces fortes de femmes chorégraphes. XXL, la Gabonaise Kaisha Essiane monte avec rage sur scène et montre son corps de femme bien

en chair comme elle est bien prise dans cette région de l'Afrique d'où elle est originaire. Même si elle a quitté son pays. Sa danse est forte, expression peut-être de toute cette énergie qui l'habite dans sa quête identitaire en Europe où elle passe le plus clair de son temps. Et, quand elle est en Europe, son corps, peu formatée pour la danse peut-être, est pourtant source de questions, sur scène oui. Mais moins, dans la vie quotidienne.

XXL est un corps qui n'est pas passé inaperçu à la triennale ouagalaise. Comme elle, bien d'autres femmes chorégraphes nous ont marqué. La Malgache Judith Olivia Manantenasoa dans « Métamorphose », un solo sur le nu. La Burkinabè Aïcha Kaboré, avec « les Larmes de la veuve », où elle prend sur elle le chagrin d'une femme bannie qui erre dans la rue avec ses enfants. D'autres ont tenu avec force et séduction des rôles d'interprètes incroyables dans nombre de pièces. Cela peut surprendre, mais la danse de la femme sur le continent a de beaux jours devant elle.

« Danse l'Afrique Danse » est un événement porté par l'Institut français avec le soutien de Total, partenaire officiel, la collaboration du Ministère burkinabè de la Culture, des Arts et du Tourisme, du Centre de Développement Chorégraphique la Termitière et de l'Ecole de Danse Internationale Irène Tassebedo, la coordinatrice générale du festival, aux côtés de Salia Sanou et Seydou Boro qui ont dirigé artistiquement la triennale.

Dieudonné Korolakina

Lire

« ...Il convient, lorsqu'on examine les caractères de ces monarchies, de s'arrêter à une autre considération : à savoir, si un prince a un Etat suffisant pour pouvoir, en cas de besoin, tenir par lui-même, ou bien s'il est toujours dans la nécessité d'être défendu par autrui. Et pour mieux éclairer ce point, je dis que je juge capables de tenir par eux-mêmes ceux qui, par abondance d'hommes ou d'argent, peuvent rassembler une armée suffisante et livrer bataille à quiconque vient les attaquer ; et de même, je juge qu'on toujours besoins d'autrui ceux qui ne peuvent affronter l'ennemi en rase campagne, mais sont contraints de se réfugier à l'intérieur des murailles et de les garder. Pour le premier cas, nous avons exposé, et dans la suite, nous dirons ce qu'il faut faire. Pour le second cas il n'y a rien d'autre à dire que d'inciter de tels princes à fortifier et approvisionner leur ville, et à ne tenir aucun compte de la campagne. Et quiconque aura bien fortifié sa ville, et quant aux autres rapports avec les sujets se sera comporté comme on a dit plus haut et dira plus loin, on hésitera toujours beaucoup à l'attaquer ; car les hommes sont toujours hostiles aux entreprises où ils voient de la difficulté, et on ne peut voir de la facilité à attaquer qui a une ville solide et n'est point haï de son peuple.

Les villes d'Allemagne sont tout a fait libres, on peu de territoire, obéissent à l'empereur quand il leur plaît et ne craignent ni lui ni aucun autre potentat de leur entourage ; car elles sont si bien fortifiées que chacun pense qu'il doit être pénible et difficile de s'en emparer. Toutes en effet ont les murailles et les fossés qu'il leur faut, ont de l'artillerie en suffisance, possèdent toujours dans les magasins publics à boire et à manger et de quoi se chauffer pour un an ; et outre cela, pour pouvoir nourrir le menu peuple, et se sans perte pour le trésor public, la communauté a toujours pour une année à pouvoir lui donner de la besogne en ces métiers qui sont le nerf et la vie la vie de la cité et de la pratique desquels le petit le petit peuple tire sa subsistance. Elles tiennent aussi en grands honneur les exercices militaires, et à cet égard elles ont nombre d'institutions pour les entretenir... »

Extrait de LE PRINCE de MACHIAVEL. Pp 135 à 136.



FTF / Commission de discipline Les sanctions tombent !

A l'issue de sa réunion du 02 décembre dernier, la Commission de discipline de la Fédération togolaise de football (FTF) présidée par Me N'Djelle Abby Edah, a rendu publique sa décision assortie de sanctions, notamment pour les cas de « comportements inconvenants » sur les stades.



Col. Guy Akpovi
Président de la
FTF

Parmi les clubs sanctionnés, se trouve Koroki de Tchamba, condamné à payer une amende de 250.000 FCFA pour motif de « tentative de violence sur officiels de match et violence sur un contrôleur », à l'occasion du match du 19 novembre 2016 avec Maranatha.

Dans un autre dossier, la Commission a condamné Ifodjè d'Atakpamé à 200.000 FCFA d'amende, à déduire de ses subventions, en plus d'une « interdiction de jouer » sur le stade d'Atakpamé pour les 03 prochains matchs à domicile.

Par ailleurs, Guy Dogbè, membre de l'encadrement de l'Entente 2 écope d'une « interdiction de stade » pour une durée de trois 03. Une interdiction valable pour les championnats de D1 et D2. En l'espèce, à la fin du match Ifodjè vs Entente 2 du 20 novembre 2016, il a été déploré des « comportements inconvenants notamment les

violences contre les personnes, le lancer d'objets et l'envahissement du terrain ».

Le 23 novembre 2016, le match Kakadl FC a été entaché par des violences sur les officiels, séquestrations des arbitres et supporters adverses dans l'enceinte du stade. L'arbitre du match Issifou Bouraima a été obligé de recevoir des soins médicaux dans le centre médical de Baga puis dans une clinique. Sur la requête de remboursement des frais de soins médicaux, considérant qu'il s'agit là de « cas non prévus », la commission recommande au Bureau Exécutif de la FTF, de s'en charger conformément aux dispositions.

Tous les clubs concernés sont avisés par ces décisions. Ils disposent d'un délai de 10 jours à compter de leur communication, pour exercer leur recours auprès de la commission de recours.

E. H.

CAN Handball féminin 2016 L'Angola remporte le sacre

L'Angola a remporté la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) féminine 2016 de handball. C'était le 07 décembre dernier lors de la 22ème CAN féminine.



Equipe féminine de handball de l'Angola

Les Angolaises ont battu en finale la Tunisie sur le score de 36-17. L'Angola a soulevé ainsi son 12ème titre continental sur son sol au Pavillon des Sports de Kilamba. En effet il paraissait imbattable sur cette complétion et aucune sélection n'a réussi à remporter un match face aux nouvelles championnes d'Afrique. Natalia Bernardo, la capitaine de

la sélection angolaise, a été élue meilleure joueuse de la CAN 2016. Une statistique démontre que l'Angola a toujours battu ses adversaires en marquant plus de 30 buts par rencontre et en n'encaissant jamais plus de 19. Avec de telles prestations, il paraissait compliqué de ne pas les voir soulever le trophée.

L'Angola a remporté son 12ème titre continental sur 22 CAN disputées. Les Angolaises ont remporté tous ces titres depuis 1989, en Algérie, ce qui représente douze victoires sur quinze éditions. La sélection sénégalaise s'était qualifiée pour la finale de l'épreuve en battant la Tunisie sur le score de 26-20. Toutefois, le Sénégal n'a pas disputé sa première finale à la CAN, car le pays a été disqualifié. Les Tunisiennes avaient d'ailleurs battu la sélection angolaise lors des demi-finales, 31-30 après prolongations. Cette fois-ci, elles n'auront pas réédité l'exploit.

Christelle Agnindom (stagiaire)

Eperviers / Tournoi de l'UEMOA Nibombé Daré se prononce

L'ex international togolais Daré Nibombé a accordé, la semaine dernière, une interview à nos confrères du site d'information sportive africain sport.com. Au menu des échanges, le stage de novembre des Eperviers, la méthode Claude Le Roy en passant par le tournoi de l'UEMOA et Emmanuel Adebayor,

Pour l'ancien défenseur des Eperviers, les trois défaites consécutives du Togo lors du tournoi de l'UEMOA ne doit pas rougir les supporters, « s'il ne faut prendre en compte que les paramètres techniques ». Pour Daré, « on ne doit pas rougir surtout que ce tournoi tombait après 10 journées d'un championnat qui n'a pas été joué durant ces deux dernières saisons. Cette irrégularité a été un sérieux handicap pour nos jeunes joueurs face à des adversaires plus affûtés en termes de compétitivité et d'expérience. Pour moi ces 3 matchs doivent être considérés comme une répétition générale de laquelle Claude Le Roy et son staff doivent tirer les meilleurs enseignements pour bâtir une équipe solide à long terme », explique-t-il.

En ce qui concerne le stage des Eperviers en novembre dernier, Nibombé Daré s'est montré peu bavard. Alors que beaucoup d'analystes et d'amoureux du football togolais parlent de mauvaises prestations, Daré pense : « ce ne sont que des conclusions d'approche. Avant ça le Libéria, le Mozambique, la Zambie, Djibouti, voire l'Ouganda où les résultats ont pris le dessus sur le fond et la forme avec une qualification inespérée à la clé que nous saluons tous. Les inquiétudes sont grandes mais le coach a suffisamment d'expérience pour tirer les bonnes conclusions qui seront utiles à l'équipe afin qu'elle soit prête pour la CAN Gabon 2017. On doit rester optimiste ».

Autre sujet abordé par celui-là qui fut l'un des patrons de la défense togolaise, il s'agit de des chances du Togo à la CAN 2017 au Gabon. Pour lui, le Togo, peut aller aux quarts de finales, et faire plus. « Dans la logique linéaire des choses voire des statistiques, on a déjà atteint ce niveau et maintenant il doit chercher à le dépasser. Se fixer les quarts comme objectif à atteindre en cette CAN 2017 est un manque d'ambition et un argument préparé pour justifier un éventuel échec. Nous savons tous que cette qualification inespérée est devenue



Nibombé Dare

une étape intermédiaire qui vient se glisser dans le processus à long terme (vision 2019) de son cahier de charges...La situation dans laquelle se retrouvent les Eperviers aujourd'hui demande qu'ils soient soutenus afin d'assembler les forces pour s'appuyer sur le collectif que sur les individualités» a confié Daré. A la question s'il est convaincu par le discours et la méthode Claude Le Roy, Daré répond : « la vision 2019 vers laquelle tous les Togolais doivent se tourner et le canal présidentiel par lequel Claude Le Roy est arrivé sont une épine où les moindres contrariétés se transforment en menaces de départ à la tête de l'équipe. Nous ne sommes plus à l'époque où l'homme noir dans son propre pays doit toujours ou nécessairement dire oui à tout ce que dit l'homme blanc même si c'est pour notre propre bien. Je pense qu'on en fait un peu trop pour ces binationaux. Je suis de ceux qui pensent que pour rejoindre et défendre une couleur nationale, il doit y avoir une volonté manifeste du joueur et non souvent ou toujours le forcer à venir. Chaque entraîneur qui passe à la tête des Eperviers veut remplir le nid sans jamais se poser la question de savoir si ses nouveaux binationaux apportent une plus value à leur effectif déjà en place. Hier, Didier Six et Damessi, Tchakala avec Amevor et Sabah sans oublier qu'Euloge Ahodikpe, Assimiou Touré, Guillaume Brenner, Yohan Folly et autres sont rentrés dans le nid, se sont cachés pour repartir sur la pointe des pieds ».

Z.J

FIFA Banna Tchanilé suspendu à vie

Soupçonnés d'avoir orchestré des malversations autour de l'organisation de matchs amicaux en Afrique du Sud en 2010, trois officiels africains dont l'ex entraîneur des Eperviers Banna Tchanilé ont été suspendus par la Commission d'Ethique de la FIFA

Kirsten Nematandani, ancien président de la Fédération sud-africaine de football (SAFA), Jonathan Musavengana, ancien responsable de la Fédération zimbabwéenne de football (ZIFA) et Banna Tchanilé, ancien sélectionneur du Togo, connaissent désormais leurs sorts. Après des mois d'enquête, la commission d'éthique de la FIFA tranche ce qui suit.

« Nematandani est suspendu pour 5 ans pour avoir violé les articles 13 (Règles de conduite générales),

15 (Loyauté) et 18 (Obligation de déclaration, de coopération et de rapport) du Code Ethique de la FIFA.

Tchanile et Musavengana écopent d'une suspension à vie de toute activité liée au football pour avoir enfreint les articles 13 (Règles de conduite générales) et 21 al. 1 et 3 (Corruption) du Code d'Ethique de la FIFA », stipule les sanctions qui ont été rendues publiques la semaine dernière.

Rachidou Zakari

Vente de jouets Des expositions qui annoncent Noël

Les jours s'égrènent et la fête de Noël s'approche à grands pas. Les mélodieux de « Joyeux Noël » retentissent depuis et les enfants tout heureux attendent ce moment. Aux abords des rues dans des quartiers de la capitale comme Agbalépedo, Cacavéli, et Djidjolé, des marchands exposent des jouets, des jeux de lumières et brefs de gadgets qui pourront rendre le moment festif pour les enfants. Intéressons nous à ce commerce saisonnier pour savoir quel est son flux avant les festivités de fin d'année.



Devanture d'une boutique

Il ne reste plus que quelques jours pour la fête de Noël. A l'occasion de cette fête dite « des enfants », les parents offrent souvent des cadeaux à leurs enfants. Les revendeurs ont plusieurs astuces pour faire voir les articles qu'ils exposent.

Les revendeurs qui attendent ce moment pour faire des affaires ont saisi l'occasion pour garnir leurs boutiques. Pendant que certains mettent en marche les jouets sonores pendant la journée, d'autres allument les jeux de lumières les soirs pour attirer les potentiels clients. Et comme si ça ne suffisait pas d'autre exposent aux abords des rues juste pour attirer l'attention des passants. Comme objets de vente, les revendeurs exposent des guirlandes, des gadgets de décorations jouets, des habits, des souliers, des chapeaux, des lunettes en plastiques ... et des sifflets le tout pour le bonheur des enfants.

A Cacavéli, Irène une revendeuse, déplore qu'« il n'y a pas de vente. Les parents ne font pas encore des achats de jouets pour Noël prétextant qu'ils sont chers ». Même son de cloche chez Dotsè, un autre revendeur, qui espère que la vente pourra s'améliorer. Concernant la mévente, Gaétan Adjanékou, commerçant de jouets à Agbalépedo, a reconnu que les articles sont chers chez les grossistes.

Venue pour se procurer des jouets pour ses enfants, dame Holagno Loti est repartie les mains presque vides. Elle a expliqué que « J'ai prévu acheter des jouets pour mes enfants, un sapin et des objets pour la décoration, mais je n'ai pas pu tout acheter à cause des prix ».

Avec l'approche des festivités de fin d'année, des marchés circonstanciels de vente de jouets se créent pour le bonheur des enfants. Toutefois il urge de se demander si tous les jouets mis en vente participent à leur éducation.

TM

Lutte contre la corruption L'OTR renouvelle son engagement

A l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption le 9 décembre 2016, l'Office togolais des recettes (OTR) a réitéré son engagement à lutter contre ce fléau.



La table d'honneur

En célébrant cette journée internationale dédiée à la lutte contre la corruption, l'OTR renouvelle son engagement ferme à lutter contre ce fléau qui constitue un frein pour le développement de notre pays. En effet, selon le Professeur Amouzou Essè, la corruption est visible dans plusieurs secteurs ou presque tous les domaines. Que ce soit dans les services « d'impôts et de douanes, dans le domaine politique, gendarme, police et acteurs de la société civile, 100% des enquêtés » sont touchés par la corruption. D'autres secteurs sont également en lice, il s'agit de l'« Hospitalier 97% » suivi de l'éducatif 92%.

Dans sa lutte contre ce fléau, le gouvernement s'est fixé un programme qui prévoit des sanctions « vous ne saurez jamais tenter de lutter contre la corruption s'il y a pas de sanctions ou de punitions » a indiqué Assimdoh Mohamed Nouridine, directeur par intérim de lutte contre la corruption à l'OTR.

Le représentant du procureur de la république Isidore Akottouegnon intervenant sur les outils juridiques et réglementaires de lutte contre la corruption, a profité de l'occasion pour inviter la population Togolaise toute entière à être

consciente des méfaits du fléau, à s'impliquer davantage dans la lutte contre toutes formes de corruption.

Il a aussi passé en revue les actes déjà initiés par le Togo pour lutter contre la corruption. Il a entre autres cité différentes réformes allant dans ce sens et diverses mesures déjà prises pour réduire sensiblement le phénomène de corruption dans le pays. Il s'agit notamment de la mise en place d'un cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption qui est fonctionnel depuis un certain nombre d'années et qui a permis de réaliser des avancées significatives dans cette lutte. Il s'agit également de la proclamation de la politique de Tolérance Zéro à la corruption par les acteurs et de l'adoption par le gouvernement de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Les manifestations officielles marquant la célébration de cette journée au Togo ont eu lieu vendredi dernier à Lomé sous le thème "La lutte contre la corruption est la responsabilité de tout citoyen ».

Elom H.

Religion Un couvent «réveillé» rivalise avec une église

La pollution sonore qui est déconseillée par les autorités à Lomé n'est plus seulement un fait pour lequel il faut indexer les églises charismatiques. Des temples traditionnels ou couvents en font aussi souvent.

Un couvent situé dans le quartier Colas à Lomé organise une cérémonie annuelle de fête aux dieux. La cérémonie qui est amplifiée a obligé les voisins à suivre par sonorisation le déroulé de la cérémonie avec parfois des messages destinées aux adeptes. Les dimanches, jours ordinaires où des églises charismatiques font elles aussi leurs cultes, lesquels sont ponctués par des chants d'adorations aux rythmes des tambours et de fanfares, l'ambiance est comparable à une partie de concurrence de bruits.

Pendant que le couvent continuait sa cérémonie avec des chansons traditionnelles rythmées avec des sons de « blekete », le tout avec un haut-parleur placé à l'entrée de la cour, une église située dans les environs a elle aussi ajouté son savoir-faire en la matière. Le tout a créé une nuisance sonore.

Un adepte du couvent que nous avons approché, nous a expliqué le sens de la fête traditionnelle « Feta-trotro » en cours. Kokouda, un homme d'environ la cinquantaine, des perles au cou, une canne traditionnelle en main et des insignes au bras, a expliqué que « cette cérémonie c'est une manière de dire merci aux dieux pour l'année qui s'est écoulée. En même temps nous essayons de transmettre certaines pratiques aux adeptes



Une partie de tam-tam

afin de pérenniser notre culture ». Toutefois sur l'amplification de la cérémonie durant la nuit, Kokouda a répondu avec un peu de surprise « du bruit ! Je ne crois pas, si le vent emporte les échos de nos cérémonies c'est un signe que les ancêtres veulent parler aux gens ».

Avec ce constat, l'on est tenté de dire que les lieux de cultes traditionnels tendent à ravir la vedette aux producteurs habituels de bruits à savoir des tenanciers de bars, des restaurants et débits de boisson.

En vue de lutter contre le phénomène de bruits mais aussi pour réguler les églises, l'Observatoire Togolais des Eglises (OTE) a appelé l'année dernière au bon comportement des églises dans le pays.

Si cette initiative est à saluer tout en espérant qu'elle porte du fruit, la Confédération des prêtres traditionnels au Togo doit elle aussi sensibiliser ses membres et au plus essayer de faire adhérer en son sein des couvents pour une cohabitation harmonieuse dans des quartiers où ils se sont implantés.

Freda Sefiamor

